



ET COLLECTIONS

Salle de Trémaidic

Dimanche 15 janvier 2017

Organisation : APEL du Collège Saint-Michel de PLOUZANE

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :

Courriel :@ :
Téléphone :

En fonction des disponibilités, sollicite un emplacement de :
..... fois 1 mètre sur table au prix de 4,00 €
..... Portant non fourni au prix de 5 € l'emplacement (nombre limité)

N° de pièce d'identité Délivrée à Le

Chaque exposant ne pourra en aucun cas réserver plus de 6 m au total.

Coupon à retourner obligatoirement avec le chèque libellé à l'ordre de
l'APEL Saint-Michel à :

Madame Véronique POLARD
3, allée Ernest Renan 29280 PLOUZANE
Tél : 02.98.45.63.78 ou 02.98.45.09.21

ou à remettre au secrétariat du Collège **avant le 06 Janvier 2017**

Entrée : 1,50 euro, gratuite moins de 11 ans

Accueil des exposants à partir de 7 h 00 - Restauration possible sur place

A pris connaissance du règlement au verso

Date :

Signature :

Article 1 : L'accueil des exposants aura lieu sur présentation d'une **pièce d'identité** à partir de 7 h 00 jusqu'à 9 h 00. Afin de faciliter votre accueil, merci de joindre une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

Passé cette heure, l'APEL se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

Article 2 : L'ouverture du vide grenier au public se fera à 9 h 00 et se terminera à 17 h 00.

Article 3 : Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs et particuliers.

Article 4 : L'organisateur, l'APEL de Saint-Michel se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

Article 5 : Les exposants seront autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé et accompagné du règlement, aura été remis au Comité Organisateur.

Article 6 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.

Article 7 : Les exposants s'engagent à recevoir le public de 9 h 00 à 17 h 00.

Article 8 : Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou aux autres préjudices.

Article 9 : La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le Comité Organisateur.

Article 10 : **Tout désistement dans les 7 jours précédents** le vide grenier n'engendrera aucune sorte de remboursement.

Bulletin à retourner, accompagné du règlement, avant le 06 Janvier 2017

Renseignements au : 02.98.45.63.78 ou 02.98.45.09.21 (après 18 h) :

